

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'EBERSHEIM Plan local d'urbanisme MODIFICATION N°2

Par arrêté municipal du 3 février 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- De créer un secteur AC au lieu-dit Egert afin de conforter l'activité agricole sur le territoire communal
- De créer un secteur APV au lieu-dit Sauweid afin de permettre l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable
- D'étendre la zone UX au lieu-dit Lerchenbuehl afin de conforter l'activité économique
- De clarifier certains points du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme
- De supprimer des emplacements réservés

L'enquête se déroulera sur une durée de 20 jours consécutifs :

du mercredi 5 mars 2025 à 12h au lundi 24 mars 2025 à 18h.

Madame Baumann, responsable juridique, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Gardea, ancien chef de clinique des hôpitaux de Strasbourg, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le 1^{er} vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/m2-plu-egersheim>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Lundi de 8h30 à 12h et de 16h à 18h**
- **Mardi de 8h30 à 12h**
- **Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h**
- **Jeudi de 8h30 à 12h**
- **Vendredi de 8h30 à 12h**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **Vendredi 14 mars 2025 de 14h à 17h**
- **Samedi 22 mars 2025 de 10h à 13h**

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **Mercredi 5 mars 2025 de 14h à 16h**
- **Vendredi 14 mars 2025 de 14h à 16h**
- **Samedi 22 mars 2025 de 10h à 12h**
- **Lundi 24 mars 2025 de 10h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 Place de la Mairie - 67600 Ebersheim
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : **m2-plu-egersheim@mail.registre-numerique.fr**
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/m2-plu-egersheim>**

L'autorité responsable du projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme est la commune d'Ebersheim représentée par son Maire Monsieur Michel WIRA et dont le siège administratif est situé 1 Place de la Mairie - 67600 Ebersheim. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie, sur le site internet de l'enquête publique et sur le site internet de la commune pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

